

Sir LYMAN MELVIN JONES : Si la guerre ne se termine pas avant six mois, lorsque le Parlement se réunira de nouveau, il pourra guère s'occuper de législation d'intérêt général, et, certainement, l'on constatera alors que les intérêts du Canada requièrent un montant plus élevé que celui maintenant demandé. Nous ne savons pas exactement, aujourd'hui, ce que nous aurons à faire, et nous voulons, cependant, que tout ce qui est requis par les circonstances soit fait. C'est pourquoi, pour prévenir tout mécompte, je voudrais que le présent bill nous demandât un crédit de cent millions au lieu de cinquante millions de piastres.

L'honorable M. POWER: Il s'agit présentement d'un cas dans lequel nous devons y regarder à deux fois avant de contracter aveuglément des obligations d'un intérêt général, sans objet précis. En ma qualité de membre du Sénat je ne m'oppose aucunement à ce que le Gouvernement utilise une partie de cet argent à aider, nourrir et vêtir les veuves et les orphelins de nos volontaires qui vont prendre part à la guerre actuelle, et qui pourront être tués ou blessés sur les champs de bataille, ou qui ne sont pas en état de soutenir les familles qu'ils ont laissées derrière eux; mais je crois que, pour le moment, ce sont seulement ces familles qui doivent nous intéresser particulièrement. Si certaines corporations riches, du Canada,—et il y en a deux ou trois—qui ont jugé à propos de donner à leurs employés la liberté de s'enrôler pour prendre part à la défense de l'empire, je ne me sens pas, pour le moment, disposé à déclarer que le Canada doit se charger du soin des familles de ceux qui auront quitté ainsi leur emploi.

Des VOIX: Ecoutez, écoutez.

Sir LYMAN MELVIN JONES: Le présent bill pourvoit à tous les besoins mentionnés par mon honorable ami. On remarquera, en lisant le bill, comment le présent crédit sera employé. Ce crédit sera dépensé pour—

(b) la conduite des opérations navales et militaires en Canada et en dehors du Canada;

(c) encourager la continuation du commerce, de l'industrie et des communications d'affaires soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre ou autrement; et

(d) la mise à exécution de toutes mesures que le Gouverneur en conseil juge nécessaires ou à propos en conséquence de l'existence d'un état de guerre.

Ainsi, la latitude la plus étendue possible est donnée au Gouvernement pour toutes les mesures à prendre par suite de l'état

L'hon. M. DAVIS.

de guerre existant. C'est pourquoi j'ai trouvé que le crédit demandé par le présent bill est en dedans des limites de ce qu'il devra faire.

L'honorable M. DAVIS: Le Gouvernement est assurément plus en état que mon honorable ami de savoir ce qu'il lui faut. Il n'y a aucun doute que le Sénat ne soit disposé à voter tout ce que le Gouvernement demande pour l'objet du présent bill.

Sir LYMAN MELVIN JONES: Nous sommes dans un pays libre et chacun a le droit d'exprimer son opinion.

Le PRESIDENT: Il s'agit présentement d'un bill portant affectation de deniers publics, et le Sénat n'a pas le droit de l'amender.

L'honorable M. CLORAN: Nous n'avons pas l'intention de le faire.

La motion est adoptée, et le bill lu une troisième fois et agréé.

#### BILLETTS DU DOMINION.

##### PREMIERE, DEUXIEME ET TROISIEME LECTURES.

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill (5), intitulé: Loi concernant les billets du Dominion.

Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. LOUGHEED: Je propose la deuxième lecture du bill.

L'honorable M. BOSTOCK: Avez-vous quelques explications à donner sur le présent bill?

L'honorable M. LOUGHEED: L'objet du bill est d'augmenter le pouvoir d'émettre des billets du Dominion jusqu'à concurrence de cinquante millions de piastres au lieu de trente millions, limite actuelle du montant de ces billets. Le rachat de ces billets est garanti par la tenue en réserve en or d'au moins 25 pour 100 du chiffre de ces billets. Les meilleures autorités financières du Canada, telles que les banquiers et autres hommes d'affaires, sont d'avis que le gouvernement du Canada est tout à fait justifiable, dans les circonstances actuelles, de se faire autoriser à augmenter le chiffre des billets du Dominion comme je viens de le dire. Cette augmentation produira une somme de quinze millions de piastres supplémentaires dont le Gouvernement pourra se servir s'il en a besoin.

L'honorable M. McSWEENEY: Ce qui nécessitera la mise en réserve d'une somme